

Organisation de l'ethnologie en France

Véronique Campion-Vincent

L'Homme, Année 1970, Volume 10, Numéro 3

p. 106 - 124

[Voir l'article en ligne](#)

Page 106 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

INFORMATIONS

ORGANISATION DE L'ETHNOLOGIE EN FRANCE EN 1969

par

VÉRONIQUE CAMPION-VINCENT

Bien que la plupart des institutions d'enseignement supérieur connaissent aujourd'hui d'importantes mutations, il a paru opportun et utile de décrire l'organisation actuelle de la recherche ethnologique en France à partir des résultats d'une enquête conduite en 1968. La rédaction de L'Homme remercie la Section 23 du CNRS d'avoir mis ces résultats à sa disposition et le Centre de Documentation Sciences humaines du CNRS d'en avoir assuré l'analyse et la présentation.

* * *

Le texte qui suit ne constitue pas une synthèse critique, il vise plus modestement à dresser le tableau du fonctionnement de la recherche et de l'enseignement de l'ethnologie en France¹.

1. A la suite de l'introduction des procédures de prévision et de conjoncture dans la société française, les organismes scientifiques ont été amenés à s'interroger sur leur avenir. Conformément aux dispositions du décret du 9.12.1959 qui a confié au Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) la mission d'analyser la conjoncture dans le domaine scientifique, les sections du Comité national de la recherche scientifique ont collaboré à l'élaboration des Rapports de conjoncture nécessaires à la préparation des V^e et VI^e plans d'équipement. La Section 23 du CNRS (Anthropologie physique, Préhistoire et Ethnologie) s'est appuyée, pour la rédaction du dernier rapport, sur une enquête conduite au début de l'année 1968 et qui a suscité 143 réponses. Laissant de côté l'anthropologie physique et la préhistoire, on tâchera sur la base des documents ainsi rassemblés de décrire l'état actuel de l'ethnologie en France.

Dans le cours de cet article, on se référera à ces documents en employant l'expression abrégée : Enquête 1968.

Il va de soi que l'on ne s'est pas interdit de recourir à des éléments complémentaires d'information : rapports scientifiques inédits des organismes de recherche liés au CNRS indiquant leurs activités en 1968-69 ; enquêtes « Conditions de travail 1968 » et « Thèmes de recherche 1969 » de la Section Anthropologie, Préhistoire, Ethnologie du Syndicat national des Chercheurs scientifiques dont les résultats ont été diffusés dans des bulletins ronéotés ; annuaires des grands établissements scientifiques : Collège de France, École Pratique des